

SECTEUR 2. LOTISSEMENT PARC SALIOU BRAS



Le secteur s'inscrit dans le prolongement du lotissement Parc Saliou Bras.

L'accès aux nouvelles constructions doit être réalisé à partir des voies existantes au sein du lotissement Parc Saliou Bras. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

Située en frange urbaine, la limite entre espace urbain et agricole doit être marquée. L'opération doit maintenir les haies et talus existants.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.

Superficie :		0,91 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		11	
Nombre de logements sociaux (min) :		1	
Système assainissement privilégié :		Individuel	
Programmation estimée :		2027-2030	